



**MODALITÉS DES SERVICES  
AUX ASSOCIATIONS ADHÉRENTES  
2019**

## À votre service !

La Mda, c'est une multitude de services que vous allez découvrir dans ce catalogue :

- Domiciliation *Page 2*
- Prêt de salle *Pages 3 & 4*
- Prêt de matériel *Pages 5 & 6*
- Votre documentation *Page 7*
- Affranchissement *Page 8*
- Communication *Page 9*
- Service civique *Page 10*

Mais c'est aussi :



Un panel de formations et de rencontres (fiscalité, comptabilité, communication, ressources humaines...) dispensées par des professionnels du monde associatif.



Un programme d'évènements tout au long de l'année : Les Plus du Bénévolat, la Journée de la Solidarité, le Forum des Associations en sont des exemples.



Une Mda Jeunes qui informe, valorise et accompagne sur l'engagement associatif et citoyen de moins de 25 ans.



Un Réseau des Acteurs Locaux Impliqués contre les discriminations. Un Réseau des Acteurs Locaux Impliqués pour le développement durable.



Un projet transfrontalier REQUAPASS de valorisation du bénévolat (REconnaissance et QUALification des Parcours ASSociatifs).

La force de la Mda, ce sont les associations adhérentes et impliquées dans notre projet.

**Alors n'hésitez pas à adhérer !**

Stéphane Nunes,  
Président de la Maison des Associations de Tourcoing

La cotisation annuelle à l'association MdA de Tourcoing est de 25€ (de janvier à décembre). Elle permet de vous donner accès à tous les services que vous retrouverez dans cette plaquette.

## Installez-vous à la MdA



La MdA propose à ses associations adhérentes de domicilier leur **siège social** au 100 rue de Lille à Tourcoing.

Une boîte aux lettres est alors attribuée. Il peut s'agir d'une simple adresse postale ou de l'adresse du siège de l'association.  
Coût : 25€/année



Vous souhaitez travailler dans un espace convivial ?

La MdA propose le **petit salon** ! Un espace de travail avec un accès WIFI.  
Pour pouvoir l'utiliser, réservez vos créneaux.  
Renseignements auprès de l'accueil.

### CONTACTEZ NOUS

Pour toute demande, merci de nous adresser un mail à l'adresse suivante : [contact@mda-tourcoing.fr](mailto:contact@mda-tourcoing.fr)

# Bienvenue chez vous !

Les **associations** adhérentes, à jour de leur cotisation, peuvent utiliser nos salles, à titre gratuit, pour une assemblée générale, un Conseil d'Administration, un Bureau, une réunion de travail. Pour tout autre utilisation : merci de vous référer au tableau ci-après.

Horaires de prêt de salles sur réservation :  
du lundi au samedi de 8h30 à 22h  
et le dimanche 9h à 18h

	Associations adhérentes réunions statutaires	Associations adhérentes activités régulières	Associations adhérentes proposant des formations	Associations non adhérentes	Autres
<b>PETITE SALLE</b>  Salle 11 - 1 <sup>er</sup> étage 15 pers. max  Salle 17 1 <sup>er</sup> étage 20 pers. max  Salle 24 2 <sup>ème</sup> étage 12 pers. max	Gratuit	5€/ utilisation*	15€/ utilisation*	30€/ utilisation*	50€/ utilisation*
<b>GRANDE SALLE</b>  Espace M. Deceuninck + W. Rousseau 80 pers. max  Salle Annexe 45 pers. max	Gratuit	10€/ utilisation*	30€/ utilisation*	60€/ utilisation*	80€/ utilisation*

\* Participation aux frais de gestion des locaux.

## ESPACE DÉTENTE ET CONVIVIALITÉ

- Le p'tit café : distributeur de café et confiseries
- Le p'tit salon : papotage et repos
- La p'tite terrasse : profitez de l'extérieur

Les espaces ne doivent pas être utilisés sans l'accord au préalable de l'accueil.



# Conditions d'utilisation des salles

La réservation de salle se fait auprès de l'accueil de la MdA, selon les disponibilités du planning. Le prêt de salle est conditionné à la présentation d'une attestation d'assurance de l'association. Cette assurance doit pouvoir couvrir les dommages que peuvent subir les personnes présentes lors de la manifestation : les locaux, les personnes salariées ou bénévoles intervenant au nom et pour le compte de l'association.

L'accès aux salles en semaine se fait par la grande porte rue de Lille jusque 18h, après cet horaire, par la petite porte de côté dans l'allée. Pour le week-end, le retrait de clés est nécessaire au préalable.

Les salles qui vous sont prêtées sont entretenues quotidiennement par une équipe de service de nettoyage. Après chaque utilisation d'une des salles de la MdA :

- Veillez à éteindre toutes les lumières et pour les derniers qui ferment éteindre les lumières des halls.
- Remettre la salle en l'état (en général implantation des tables en U sauf pour la salle du bas) si déplacement d'objet les remettre à leur endroit initial.
- Respecter les lieux communs, principalement les toilettes.
- Respecter les locaux, les laisser dans un état propre et correct. (un nécessaire de nettoyage est prévu dans l'espace «p'tit café»)
- Les déchets doivent être mis dans les poubelles prévues à cet effet. Nouveauté, la MdA a mis en place le tri sélectif, les poubelles (papier, canettes, bouteilles en plastique et tout déchet se trouvent désormais dans le hall de chaque étage. Nous vous demanderons donc de respecter le tri.
- Le stationnement est autorisé sur le parking mais ne doit pas être gênant (ne pas se garer sur les emplacements interdits ou sur les places handicapées pour les personnes non porteuses de carte).
- Les horaires de réservation de salle doivent impérativement être respectés.

L'annulation de salle doit être indiquée à l'accueil au minimum 24h avant l'utilisation prévue de la salle. Sans cela, des frais de gestion seront appliqués.

Au sein de la MdA :



Les animaux même tenus en laisse sont formellement interdits (sauf les chiens d'accompagnement de personnes handicapées).



Les groupes doivent adopter une attitude calme et discrète. Les utilisateurs sont tenus de faire respecter la tranquillité du voisinage. Ils veilleront à ce qu'il n'y ait pas de bruits intempestifs aux abords de la salle : cris, pétards, chahuts, klaxons...



Il est interdit de fumer en application de la Loi n°91-32 en date du 10/01/1991 et du Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006. L'introduction sur le site, la possession, la vente, l'achat ou la consommation de substances illégales ou toxiques sont rigoureusement interdits. Toute personne qui contreviendrait à cette disposition s'expose à un signalement à l'autorité régalienne.

La MdA décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou dommage quelconque pouvant être subi par les biens ou les personnes à l'intérieur des salles et espaces communs, y compris pour le matériel pédagogique utilisé lors des activités qui reste sous la responsabilité exclusive des utilisateurs.

## *Votre responsabilité peut être engagée en cas de :*

- Dégradations et salissures des locaux, du mobilier ou des équipements.
- Différence constatée entre l'inventaire avant et après utilisation.
- Plainte du voisinage à la MdA suite à des nuisances.
- Dégradations des abords et des équipements intérieurs et extérieurs.
- Mise hors service du matériel électrique.
- Nettoyage ou rangement non effectué.

## Besoin de matériel ?

La Maison des Associations propose le prêt de matériel pour animer au mieux vos manifestations ou vos réunions. Il est réservé exclusivement aux associations adhérentes, à jour de leur cotisation, à la Maison des Associations.

MATÉRIEL	COÛT
Table de mixage + 2 amplis + 2 enceintes + 1 micro filaire pour animation festive de plus de 200 personnes (connaissances techniques requises)	15€
Enceinte + 2 micros filaires + port usb + radio (Salle jusqu'à 200 personnes)	15€
Sono portative (enceinte intégrée) + 1 micro HF (Salle jusqu'à 70 personnes)	10€
Vidéoprojecteur	5€
Ecran de projection	5€
Caméra HD Canon	10€
Caméra JVC Pro HD 3CCD avec pied	15€

### À NOTER

- Le coût est donné pour une durée de prêt de 4 jours maximum. Au-delà, un coût supplémentaire sera appliqué de 5€ par jour de dépassement.
- Le matériel ne pourra être mis à disposition sans chèque de caution de 400 €.
- les rallonges et multiprises ne sont pas fournies avec le prêt de matériel.

## Conditions d'utilisation du matériel

La réservation du matériel se fait auprès de l'accueil de la MdA. La location de matériel est conditionnée à la présentation d'une attestation d'assurance de l'association ainsi qu'un chèque de caution annuel d'un montant de 400 € et du coût de la location. Cette assurance doit pouvoir couvrir les dommages que peuvent subir ou causer les personnes qui utilisent ou bénéficient du matériel au nom et pour le compte de l'utilisateur ainsi que le matériel lui-même.

Toute réservation de matériel se fait selon les disponibilités du stock et au plus tard 8 jours avant la date d'emprunt souhaitée. Ce chèque de caution sera exigé le premier jour de l'emprunt selon le matériel prêté. Toute dégradation du matériel lors du prêt entraînera l'encaissement du chèque de caution. Ce dernier est obligatoire pour la sortie du matériel. La durée du prêt ne peut excéder 4 jours. Un surcoût de 5€/jours sera facturé si dépassement des 4 jours de prêt autorisés.

Le matériel est disponible à la MdA de Tourcoing aux horaires d'ouverture de l'accueil (Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h). Les retraits du vendredi sont à faire **avant 17h15**.

Une personne de l'accueil sera présente pour la mise à disposition et le retour du matériel. (Prévoir un délai de 10 minutes au retrait et au dépôt du matériel).

Pour une aide à la maintenance, merci de nous signaler tous dysfonctionnements.

L'association utilisatrice doit rendre le matériel dans le même état qu'elle l'a pris. En cas de casse ou de perte, le preneur s'engage à rembourser les frais de remise en état ou de remplacement suite à une mauvaise utilisation du matériel. Tous les frais dus au nettoyage ou à la remise en état du matériel seront facturés à l'association emprunteuse. La MdA se réserve le droit de refuser le prêt de matériel à toute association qui aurait contrevenu au présent règlement.

### Votre responsabilité peut être engagée en cas de :

- ➔ Dégradation, vol, perte du matériel, volontaire ou non.
- ➔ Différence constatée entre l'état des lieux avant et après utilisation.
- ➔ Nettoyage ou rangement non effectué du matériel.

# Conception

Vous avez besoin de faire retoucher des documents ? De concevoir une affiche, un flyer ou une brochure ? La Mda de Tourcoing propose à ses adhérents de les accompagner dans cette production.

Réalisation de devis à la demande à l'adresse suivante : [s.bensafia@mda-tourcoing.fr](mailto:s.bensafia@mda-tourcoing.fr)

# Impression

Vous avez besoin de faire photocopier vos comptes-rendus de réunions, d'imprimer vos convocations à l'Assemblée générale, la Mda de Tourcoing propose à ses adhérents un service de reprographie sur papier blanc ou couleurs, en impression couleur ou noir et blanc.

Au-delà de 100 copies, un délai de 3 jours vous est demandé.

Sur papier couleur ou grammage autre que 80g, un délai de 5 jours sera nécessaire.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Envoyez-nous votre fichier (doc, odt, jpg, png, gif, pdf) par mail : [a.kesteloot@mda-tourcoing.fr](mailto:a.kesteloot@mda-tourcoing.fr). Nous nous occupons de tout.

Impression noir et blanc	A4 sur papier blanc 80 gr. <b>0,08 ct.</b>	A3 sur papier blanc 80 gr. <b>0,15 ct.</b>
Impression couleur	<b>0,50 ct.</b>	<b>0,80 ct.</b>

Pour toutes demandes particulières, merci de contacter l'accueil au 03 20 26 72 38

## Envois Postaux

Envoyer des invitations ou des courriers personnalisés en nombre, imprimer des enveloppes nominatives, c'est possible avec la MdA grâce à notre outil MAILEVA.

Possibilité d'impression en nombre de vos enveloppes et mise sous pli (prévoir un délai de 5 jours).

**Attention ! ce service n'est possible que si les documents à envoyer sont en version informatique.**

	Noir et blanc	Couleur	Affranchissement
Petite enveloppe	0.40 cts (pour la 1ère page) + 0.25 cts par page supplémentaire	0.65 cts (pour la 1ère page) + 0.55 cts par page supplémentaire	+ valeur du timbre
Grande enveloppe	0.55 cts (pour la 1ère page) + 0.25 par page supplémentaire	0.80 cts (pour la 1ère page) + 0.55 par page supplémentaire	+ valeur du timbre

## Diffusez l'actualité de votre association

Facebook est aujourd'hui le réseau social le plus visité. Son utilisation vous permettra d'accroître votre visibilité, de trouver de nouveaux adhérents ou bénévoles, de créer des groupes de réflexion fermés pour vos membres. Vous pourrez également organiser des événements et mobiliser un public que vous ne touchiez pas auparavant.



La Maison des Associations de Tourcoing propose à ses adhérents de diffuser leurs activités sur une page facebook :  
([www.facebook.com/mdapagedesadherents](http://www.facebook.com/mdapagedesadherents))

Vous pouvez nous envoyer vos documents de communication à l'adresse suivante :  
[s.bensafia@mda-tourcoing.fr](mailto:s.bensafia@mda-tourcoing.fr)



La Maison des Associations de Tourcoing propose également à ses adhérents de diffuser leurs activités sur notre site web :  
([www.facebook.com/mdapagedesadherents](http://www.facebook.com/mdapagedesadherents))

Vous pouvez nous envoyer vos documents de communication à l'adresse suivante :  
[s.bensafia@mda-tourcoing.fr](mailto:s.bensafia@mda-tourcoing.fr)

**Pour insérer des activités sur la page Facebook des adhérents ainsi que sur le site de la Mda, merci de respecter les conditions suivantes :**

- ➔ Fournir une image au format jpg
- ➔ Envoyer les informations 8 jours avant l'événement
- ➔ Possibilité d'insérer un lien vers votre site Internet

### ATTENTION PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

(article L 122-4 du CPI). Le fait de mettre une oeuvre à la disposition du public via Internet nécessite impérativement l'autorisation de son auteur ou de ses ayants droits.

## Accueillez un jeune en service civique

### LE SERVICE CIVIQUE C'EST QUOI ?

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, jusqu'à 30 ans, pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Vous souhaitez prendre un volontaire en service civique dans votre association, mais vous n'avez pas l'agrément et le montage du dossier vous fait peur ?

La Maison des Associations de Tourcoing peut vous accompagner :

- portage administratif
- accompagnement à l'écriture de la mission
- aide au recrutement
- accompagnement vers l'obtention de l'agrément

La MdA peut aussi mettre un volontaire à disposition de votre structure.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ CONTACTER :**

**Aurélié KESTELOOT ou Denis DHALLUIN**  
03 20 26 72 38  
[a.kesteloot@mda-tourcoing.fr](mailto:a.kesteloot@mda-tourcoing.fr)



## INFORMATIONS PRATIQUES

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Ouverture aux associations adhérentes :

accès aux salles Sur réservation uniquement

Du lundi au samedi de 8h30 à 22h et le dimanche de 9h à 18h

### Maison des Associations de Tourcoing

100, rue de Lille 59200 TOURCOING - 03 20 26 72 38



[contact@mda-tourcoing.fr](mailto:contact@mda-tourcoing.fr)



MdA de Tourcoing



[www.mda-tourcoing.fr](http://www.mda-tourcoing.fr)



Page des adhérents